

1.1 Victimation et déclaration des faits aux services de sécurité

Au cours de l'année 2018, 15 % des **ménages** déclarent avoir été victimes d'une escroquerie bancaire (4 %), d'un vol ou d'une dégradation ayant visé leur résidence principale (respectivement 3 % et 2 %) ou leur voiture (respectivement 3 % et 4 %) ► **figure 1**. Dans le même temps, 10 % des personnes âgées de 18 à 75 ans indiquent avoir été injuriées, 4 % menacées, 2 % volées, 2 % victimes de violences physiques ou sexuelles perpétrées en dehors du ménage et 1 % au sein du ménage ► **figure 2**.

Tous actes confondus, 20 % des victimes se sont déplacées auprès des services de police ou de gendarmerie. Cette part dépend de la gravité de l'acte ou de l'importance du préjudice, à l'exception notable des atteintes sensibles (violences sexuelles, violences commises au sein du ménage) moins souvent reportées (17 % des situations) ► **figure 3**.

Les victimes d'atteintes aux biens se déplacent plus souvent lorsque les conséquences, en particulier financières, sont élevées ou lorsque la **plainte** est nécessaire pour être indemnisé par l'assurance (73 % après un cambriolage abouti et 96 % après un vol de voiture abouti). Pour les atteintes personnelles, plus de 40 % des victimes se déplacent après un vol, 35 % après des violences physiques en dehors du ménage. Elles se déplacent davantage lorsque l'agresseur a usé d'une arme ou lorsque l'atteinte a donné lieu à une **incapacité totale de travailler** (ITT). À l'inverse, les victimes se déplacent moins souvent après des menaces (20 %) ou des injures (4 %).

Une fois rendues dans les services de sécurité, 73 % des victimes déposent formellement plainte, mais 19 % font une déclaration de type **main courante**, signalement qui ne permet pas

d'engager de poursuites contre l'auteur, ni de le convoquer. 9 % se rétractent et renoncent à faire tout signalement.

Lorsque les actes ont des conséquences matérielles lourdes (cambriolage, vol de voiture aboutis) ou des séquelles physiques importantes (notamment, les atteintes suivies d'une ITT), plus de neuf victimes sur dix portent plainte. Lorsqu'il s'agit de vandalisme ou de vol sans effraction sur le logement, d'escroquerie, de menaces ou d'injures, les victimes signalent davantage les faits par une main courante ou se désistent une fois sur place.

Moins de 2 victimes d'atteintes sensibles sur 10 se rendent en commissariat ou en gendarmerie. Une fois sur place 81 % des victimes de violences sexuelles perpétrées en dehors du ménage portent plainte. Celles qui ont subi des violences dans le ménage le font moins souvent (67 %), elles déclarent davantage les faits par une main courante (24 %), ou se rétractent (9 % des cas, 18 % lorsque les faits se sont produits une seule fois).

Les taux de plainte varient énormément selon la nature de l'acte subi et seule une part limitée de la délinquance est donc enregistrée par les services de sécurité. La principale raison invoquée par les victimes qui ne se déplacent pas dans les services de police ou de gendarmerie est la faible gravité des faits subis (42 %) puis l'inutilité présumée de la démarche (32 %). Les victimes de violences sensibles avancent plusieurs motifs : 75 % préfèrent trouver une autre solution, 67 % considèrent que cela ne servirait à rien, 55 % estiment que ce n'était pas grave (cette part atteignant 79 % pour les victimes d'une violence unique au sein du ménage). ●

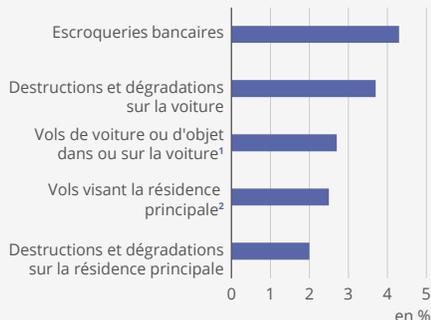
► Définitions

Ménage, plainte, incapacité totale de travailler (ITT), **main courante** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Faire un signalement auprès des forces de sécurité : une démarche que n'effectuent pas toutes les victimes », *Interstats Analyse n° 17*, SSMSI, juillet 2017.

► 1. Ménages victimes d'atteintes sur leurs biens, en 2018



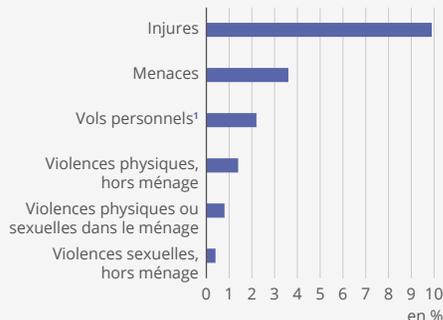
1 Y compris tentatives de vol de voiture.

2 Avec ou sans effraction, y compris tentatives.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2019, traitement SSMSI.

► 2. Personnes de 18 à 75 ans victimes d'atteintes personnelles, en 2018



1 Vols ou tentatives de vol, avec ou sans violence.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité 2019, traitement SSMSI.

► 3. Signalement des victimes auprès de la police ou de la gendarmerie et taux de plainte, sur la période 2017-2018

en %

	Déplacement au commissariat ou à la gendarmerie (pour 100 victimes)	Comportement (pour 100 victimes qui se sont déplacées)			Taux de plainte (pour 100 victimes)
		Dépôt de plainte	Dépôt de main courante	Abandon de la démarche	
Victimes d'atteintes sur les biens du ménage	31	80	14	6	24
Cambriolages ou tentatives visant la résidence principale	56	88	10	2	49
<i>dont cambriolages aboutis</i>	73	95	4	2	69
<i>dont avec préjudice supérieur ou égal à 1 500 euros</i>	75	99	1	0	74
Vols sans effraction de la résidence principale	27	73	18	8	20
Destructeurs et dégradations visant le logement	17	63	20	17	11
<i>dont avec préjudice supérieur ou égal à 150 euros</i>	45	69	13	18	31
Vols ou tentatives de vol de voiture	55	88	8	4	49
<i>dont vols de voiture aboutis</i>	96	97	1	2	93
Vols ou tentatives de vol d'objet dans ou sur la voiture	37	78	15	7	29
Destructeurs et dégradations visant la voiture	21	84	10	6	18
<i>dont destructions totales ou importantes</i>	36	84	9	7	30
Escoqueries bancaires	28	74	21	6	20
<i>dont préjudice supérieur ou égal à 500 euros</i>	46	81	14	5	37
Victimes d'atteintes aux biens personnels ou à la personne	15	66	23	11	10
Vols ou tentatives de vol avec violence¹	45	81	14	5	37
<i>dont avec incapacité totale de travailler (ITT)</i>	98	100	0	0	98
<i>dont avec arme</i>	54	88	0	12	47
Vols sans violence	42	88	6	6	37
Violences physiques hors ménage¹	35	74	19	8	26
<i>dont avec ITT</i>	96	95	2	3	91
<i>dont avec arme</i>	51	70	15	15	36
Menaces	20	51	33	16	10
Injures	4	31	48	22	1
Violences sexuelles hors ménage¹	18	81	18	1	15
<i>dont viols</i>	63	88	12	0	56
<i>dont avec ITT</i>	71	97	3	0	69
Violences physiques ou sexuelles dans le ménage¹	16	67	24	9	11
<i>dont épisode unique de violence</i>	10	74	8	18	8
<i>dont épisodes multiples de violence</i>	19	65	29	7	12
Ensemble des victimes	20	73	19	9	15

1 Moyenne sur la période 2014-2018.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire victimes d'atteintes personnelles et ménages ordinaires victimes d'atteintes sur le logement ou la voiture, incident le plus récent.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2019, traitement SSMSI.